

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Madame Myrianne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité :

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a adopté, en date du 5 décembre 2022, résolution No. 344.22, le calendrier détaillé relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023.
- QUE les séances ordinaires débuteront à **19 h 30** et auront lieu au **Centre Communautaire de Saint-Charles-de-Bourget** situé au 476, 2^e Rang;
- QUE La séance du Conseil de mars était prévue le lundi 6 mars, mais sera déplacée au lundi 13 mars 2023.

Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 21^e jour du mois de février deux-mille-vingt-trois.

Myrianne Bouchard

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 17 h le 21 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de février deux-mille-vingt-trois.

Myrianne Bouchard

Directrice générale et greffière-trésorière